Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

Bulletin de la Section de Seine-Maritime du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et P.E.G.C - FSU
I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P.A.P 0710 S 07451 PRIX : 0,76 € Novembre 2006 supplément n°1 au n°128

Déposé le 13/11/2006

« Indemnité de sujétion de remplacement remise en cause ! »

Rassemblement à Rouen

devant le rectorat (Bld des Belges)

mercredi 22 novembre à 15h00

Réunions d' Information Syndicale

le samedi 18 novembre : Rouen, Forges les eaux
le samedi 25 novembre : Dieppe, Le Havre
le vendredi 8 décembre : SEGPA à Pavilly
le samedi 9 décembre : Rouen, Le Tréport

Se réunir, s'informer, débattre, revendiquer, agir, améliorer !

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

On roule pour l'école !

Venez manifester à pied ou rouler avec les moyens de votre choix : vélos, trottinettes, rollers…..

Sommaire

p 2 Appel unitaire ISSR
p 3 PPRE
Direction
p 4 Pétition salaire
Financement écoles privées
p 5 Manifeste lecture
p 6 Notation
Avancement
p 7 Bulletin d'adhésion
p 8 Demi-journées d'information syndicale
RESF

A paraître en novembre
« Bulletin spécial EVS »

Pensez à nous retourner leurs coordonnées pour que l'on puisse les informer régulièrement de leurs droits : l'IA refuse de nous donner des informations nominatives !

SNUipp 76
Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime
I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451
Directeur de la Publication : Marceau PRIVAT
SNU-ipp 76 : 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN
Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Quelques jours avant les vacances, sous prétexte d'un rappel à l'ordre émanant du Ministère, le Recteur a informé les syndicats que les règles de remboursement de l' ISSR (indemnité de remplacement de sujétions spéciales) perçue par les titulaires- remplaçants (ziliens, brigades) étaient modifiées avec un effet rétroactif au 1er septembre 2006! L'ISRR ne serait plus payée tous les jours (mercredis et dimanches) mais uniquement les jours effectivement travaillés. Il s'appuie sur plusieurs jugements de Tribunal Administratif ayant donné raison à l' Etat. Rappelons qu'il s'agit d'une indemnité de remplacement et non de déplacement qui vise ainsi à compenser les particularités de ces missions. Ce système qui existait depuis quinze ans avait permis aux postes de ziliens et de brigades d'être pourvus par des collègues volontaires et expérimentés.

Le Recteur nous a également annoncé un décret (à paraître en janvier) qui modifiera les indemnités perçues par les collègues nommés sur des postes fractionnés avec application de ce décret à la rentrée 2007. Il ne nous en a pas dit plus...

Ce problème est à rapprocher également des frais de déplacements souvent mal remboursés, voire pas du tout... perçus par les collègues devant se déplacer pour assurer leur mission : RASED, conseillers pédagogiques, IPEMF, maîtres référents, itinérants LV, sciences, TICE…ou même des collègues devant se rendre à des convocations de l'IEN (animation pédagogique, réunions de directeurs)

Il est important si on veut pouvoir faire revenir le Recteur sur sa décision que l'on soit nombreux à se rassembler le 22 novembre.

Le SNUipp propose de débattre de ce problème dans les réunions d'information syndicale et d' élargir la revendication aux remboursements de frais engagés par les collègues lorsqu'ils sont nommés d 'office à la 3ème phase sur des postes éloignés de leur domicile.

de l'académie de Rouen
alertent les personnels et appellent à la mobilisation !

l' Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement remise en cause

Le recteur a informé les syndicats de l'académie, mardi 17 octobre, qu'en application d'une directive du ministère, l'ISSR (l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement) ne sera plus versée que pour les jours effectifs de travail et cela avec effet rétroactif dès le 1er septembre 2006.

Cette décision rectorale de changement des règles après la rentrée est **inadmissible!**

L'ISSR ne peut se résumer au simple paiement du déplacement effectif des remplaçants.

Plus qu'une indemnité kilométrique, c'est une indemnité due pour une **sujétion spéciale**, celle du remplacement. Elle rémunère aussi l'astreinte que constitue le statut de remplaçant par la nécessité de s'adapter très rapidement à des changements d'établissement, de niveaux et de classes.

Dans le 1er degré par exemple, passer des enfants de 3 ans en maternelle à des élèves de 16 ans et plus en SEGPA de collège. Dans le 2nd degré, enseigner en 6ème un jour, le lendemain en terminale.

Les syndicats, réunis le mercredi 25 octobre,

- **refusent le nouveau calcul de l'ISSR mis en place dès la rentrée de septembre 2006 qui conduit, de fait, à une baisse de la rémunération des remplaçants,**
- **exigent du Recteur de maintenir inchangées en 2006-2007 les conditions de rémunération de l'ISSR pour tous les remplaçants,**
- **exigent la reconnaissance et la revalorisation des missions de remplacement,**
- **demandent une audience commune au Recteur,**
- **appellent tous les collègues à se rassembler pour faire valoir ces exigences**

mercredi 22 novembre à 15 h

à ROUEN

(devant le rectorat Bd des Belges).

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

PPRE : à quoi ça sert ?

Le conseil des maîtres de l'école _____réuni le_____ refuse de mettre en place les PPRE tels qu'ils se présentent actuellement pour les raisons suivantes :

1. Nous ne voulons pas perdre un temps précieux à remplir des dossiers administratifs qui à eux seuls ne permettent pas de résoudre les difficultés scolaires des élèves.

2. Nous ne voulons pas que le traitement de la difficulté scolaire se résume à la mise en place des PPRE alors que les difficultés de nos élèves sont complexes et qu'elles nécessitent donc des réponses diverses, adaptées, individuelles et collectives...

3. Nous ne voulons pas de l'individualisation systématique.

4. Nous ne voulons pas que le PPRE soit un contrat qui fasse porter aux enseignants, aux enfants et à leur famille, l'entière responsabilité de l'échec scolaire quand la crise sociale pèse de plus en plus lourdement sur de nombreuses familles et que le ministre refuse de donner au service public les moyens budgétaires indispensables pour se battre avec efficacité pour la réussite de tous.

Nous réclamons :

- Des moyens en personnels titulaires formés en nombre suffisant pour mettre en place une véritable politique de prévention dès la maternelle.
- Du temps de concertation pour avoir des regards croisés sur les enfants et mettre en place les stratégies pédagogiques adéquates pour chacun d'eux.
- L'accroissement des moyens en ASH (ex AIS) :RASED, CLIS….

Les PPRE sont censés répondre aux difficultés scolaires

rencontrées par les élèves.
Une nouvelle fois, un dispositif qui n'est assorti d'aucun moyen nouveau pour résoudre l'échec scolaire est mis en place à l'aide de notes de service, de décrets et de circulaires qui rivalisent en épaisseur et en nombre de fiches à remplir !
Les heures de travail inutiles s'accumulent pour compléter le dossier, et... au bout du compte, on n'est pas beaucoup plus avancé dans l'aide concrète à apporter à l'enfant.

Le SNUipp vous appelle à ne pas mettre en place les PPRE sous cette forme, à ne remplir que les fiches qui vous aideraient réellement et à adopter la motion ci-contre en Conseil des Maîtres.

Non au statut de directeur…
Non aux réseaux d'écoles!
Non au statut d'Etablissement!

Notre ministre considère que la mise en place à la rentrée « des mesures significatives concernant les trois domaines mis en cause par les directeurs (le temps, l'assistance,l'effort financier) » mettent un terme au blocage administratif. C'est donc à un véritable passage en force que nous assistons avec ici ou là des tentatives d'intimidation allant jusqu'à des menaces de retraits de salaires contre lesquelles nous sommes systématiquement intervenus.
Il propose maintenant aux syndicats d'ouvrir une nouvelle concertation portant sur les questions suivantes. (voir article ci-contre« propositions ministérielles pour la concertation directeurs d'écoles »)

Ces nouvelles propositions viennent confirmer les inquiétudes exprimées à de nombreuses reprises par le SNUipp. Bien au-delà du rôle et de la place des directeurs dans les écoles,au travers de cette nouvelle étape de « discussions » c'est l' organisation même des écoles qui est visée et la mobilisation de tous sera plus que jamais nécessaire pour empêcher cette dangereuse et radicale transformation du fonctionnement des écoles (pouvoir hiérarchique, autonomie, taille des écoles organisées en réseaux…..)
L'amplification de l'action à tous les niveaux sera la seule réponse susceptible de renvoyer au placard les propositions ministérielles. Les demi-journées d'information syndicale, les prochaines AG de secteur seront l'occasion de débattre et de décider collectivement de la relance de l'action sous toutes les formes possibles (blocage administratif, motions, rassemblements, grève….)
D'ores et déjà, le SNUipp organise avec le Sgen-CFDT une journée nationale d'action le 22 novembre avec une montée de délégations départementales à Paris devant le ministère.
Contactez la section du SNUipp pour de plus amples renseignements (voir notre site dès que nous connaîtrons l'heure et le lieu du rassemblement).

Propositions ministérielles pour la concertation « directeurs d'école »:

Les fonctions du directeur d'école :

Quelles conditions de travail ?
Quels domaines pour l'assistance?
Quelles relations avec l'équipe enseignante ? Avec l'IEN, avec l'équipe de circonscription ?
Quelle formation pour les directeurs ?

Le statut de directeur d'école :

Faudrait-il un corps de directeur d'école ?
Pourquoi ?
Pour toutes les écoles ou pour les plus importantes ?
Quel régime indemnitaire spécifique aux directeurs d'école ?

Le fonctionnement de l'école :

Quelle analyse des causes de vacances de postes ?
Comment développer des logiques de réseaux (entre les écoles, entre écoles et collèges) ?
Quelle autonomie pour les écoles et quelle gestion de cette autonomie ?
Comment permettre à une école (ou plusieurs écoles) de constituer un établisse-

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

PETITION UNITAIRE

Pour nos SALAIRES

Signer la pétition en ligne

http://snuipp.fr

Stop aux pertes de pouvoir d'achat Oui aux augmentations salariales

Monsieur le Ministre de la Fonction publique,

Avec les organisations syndicales CGC ; CGT ; FO ; FSU ; UNSA.
Je considère que les augmentations de traitements de l'année 2006 (0,5 % au 1er juillet et 1 point uniforme au 1er novembre) sont notoirement insuffisantes et entraînent une nouvelle perte de mon pouvoir d'achat.

Je constate que le contentieux salarial de 2000 - 2004 n'est absolument pas résorbé.

Je refuse toute suppression d'emploi.

Je réclame l'ouverture urgente de véritables négociations pour :
- Le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;
- Le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 ;
- L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 % ;
- une refonte globale de la grille indiciaire.

Evaluation CE1:méfiance!

Ce nouveau dispositif avait été présenté initialement comme un outil destiné à la classe. Or, il semble qu'il s'agirait, cette année, de « fournir au ministère les informations prévues dont il a besoin », des annonces étant prévues dès le mois de décembre. L'ambiguïté de la formule nous interroge sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces évaluations. Les premiers résultats amènent à émettre des doutes sur les items, sur l'étalonnage et plus globalement sur le protocole: en effet, le pourcentage d'élèves en difficultés lourdes serait particulièrement élevé (au regard des autres évaluations pratiquées habituellement y compris celles de l'an passé).
Dans un climat de polémique et de dénigrement de l'école, le risque de remise en cause des résultats des élèves et du travail des enseignants auprès de l'opinion publique est réel.
Pour ces raisons, le SNUipp exprime ses profondes réserves sur le dispositif et met en garde contre toute instrumentalisation des résultats.

Financement des écoles privées le CDEN dit non !

Sous prétexte de « parité » public/privé, l'obligation faite aux communes de résidence de financer la scolarité des élèves scolarisés dans le privé y compris lorsque l'école est située hors de la commune représente une véritable manne pour les écoles privées. Elle augmente la concurrence avec les écoles publiques laïques, renforce le dualisme scolaire et accentuent les inégalités de traitement entre les écoles publiques et privées au bénéfice de ces dernières.

Vœu présenté par la FCPE, la FSU, l'UNSA, le SGEN-CFDT, la FNEC-FP-FO au CDEN du 9 octobre 2006, adopté à l'unanimité moins 2 voix

" Les membres du CDEN de Seine Maritime. alertent solennellement les pouvoirs publics et l'opinion sur les conséquences de l'article 89 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales et de la circulaire du 2 décembre 2005.

La loi sur les libertés locales de 2004 a introduit l'obligation pour les communes de résidence de financer la scolarité des élèves dans une école privée située sur une autre commune.

Prise sans aucune concertation, la circulaire ministérielle aggrave cette disposition en élargissant la base de calcul du forfait communal et en augmentant son montant. Elle alourdit les charges communales au détriment des dotations attribuées aux écoles publiques.

Nous rappelons notre exigence de priorité absolue pour le Service Public d'Éducation et ses missions, notamment l'accueil et la réussite des élèves.
Soucieux de l'avenir de l'école publique et de la réussite de tous les enfants, nous demandons le retrait de ces dispositions. "

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com. For evaluation only.

Manifeste d'enseignants pour la défense d'un apprentissage de la lecture de qualité

Monsieur le ministre de l' Education Nationale entretient le trouble dans l'opinion publique sur la question de l'apprentissage de la lecture. Il recommande le simplisme pédagogique en la matière. Ses prises de position souvent caricaturales et aux fondements scientifiques contesté, s'opposent même aux contenus des programmes qu'il a signés.

Il fait le procès de la méthode globale qui n'est pas employée dans nos écoles et vante les mérites de la méthode syllabique stricte qui a fait en son temps les ravages que l'on sait.

Nous sommes des professionnels de l'enseignement et nous connaissons les réussites et les difficultés de nos élèves, nous savons également qu'elles sont complexes, que leurs origines souvent associées, sont d'ordre culturelles, sociales, psychologiques. Nous considérons que la diminution sensible du nombre de ceux qui connaissent ces difficultés dans l'apprentissage de la lecture, ne passera pas par l'application d'une méthode « miracle ».

Nous savons que, loin des slogans et des recettes démagogiques, pour conduire le plus grand nombre de nos élèves à la maîtrise de la lecture et de l'écriture, il faut :

- l'élaboration par chaque enseignant en toute responsabilité et en toute liberté, dans le respect des programmes nationaux, des outils pédagogiques adaptés, dans chaque classe pour les élèves qui lui sont confiés

- la mise à disposition des enseignants et des équipes, de la formation, du temps de concertation, des personnels spécialisés (réseaux d'aide) nécessaires au dépistage précoce des difficultés, à l'élaboration des outils permettant d'y apporter des solu-tions, et non la suppression de 8 500 postes dans l'Education Nationale.

- une relation de confiance et de coopération entre les parents et les enseignants que nous nous efforçons de construire tous les jours

En conséquence, **nous refusons de nous plier au diktat inacceptable du ministre** qui voudrait imposer à toutes les écoles, à toutes les classes, à tous les élèves, avec leurs diversités une seule et même méthode de lecture dépassée.

Nous continuerons à pratiquer et à améliorer dans nos classes, des méthodes diverses s'appuyant **sur les programmes qui recommandent sans ambiguïté de recourir à deux procédures** : l'approche synthétique (des lettres vers le mot) et l'approche analytique (du mot vers les lettres).

Premiers signataires :

Patricia Abdallah, Marie-Hélène Alliard, Dominique Amans, Camille Anthiériens, Nadine Aragona, Sylvie Baïet, Hervé Basire, Valérie Baudoin, Catherine Bellot, Catherine Bertin, Annick Bilheux, Sophie Bissonet, Olivier Bois, Guilaine Bottois, Marie Boussand, Pascal Boust, C Bruandet, Marie-Luce Buiche, Céline Cadot, Alain Cantais, Corinne Castel, François Catherine, Sabine Carpentier, Laurent Cavelier, Claire Chabannes, Catherine chambon, Frédéric Chambon, Eveline Charmeux, Patricia Chevalier, Aïcha Cherifi, Corinne Chicouard, Marie-Laure Ciprès, Daniel Costain, Sonia Cousarier, Lise Cramoysan, Yvon Crochemore, Mireille Dambrine, Sylvie Daniel, Céline Daraud, Laurent Defosse, S Déhais, Dominique Delahaye, Catherine Delaunay, Fannie Delmer, Michèle Demri, Amui Deschamps, Anaïs Dessailly, Luce Desseaux, Stéphanie Dujardin, Isabelle Durand, François-Xavier Durand, Anne Dutilloy, Guillaume Edorn, Laurence El Barhi, Jean-loup Eudier, Thierry Fabarez, Virginie Fécamp, N Fincias, Xavier Galipot, Elisabeth Gélin, Yves Gélin, Odile Godart, Alexia Godefroy, Daniel Gostain, , Sylvain Grandserre, Pascal Grimbert, Nicole Guegou, Jérôme Guernon, Pascale Havrez, Patrice Héliot, Marc Helloin, Jacques Husson, Christine Isaac, Maryse Jacquet, L. Jallet, Elisabeth Job, Olivier Jouanne, Paul Lacroix, Monique Lacroix, Marie-Aude Lamotte, Chantal Langlois, Bruno Lapied, Florence Lasset, Jean-François Launay, Frédéric Le Masson, Ghislaine Leclère, Stéphane Lecointre, Karelle lecourtois, Nadine Legras, Sophie Lemercier, Wolfgang Lemonnier, Marie-Françoise Leroy, Nathalie Levasseur, Valérie Levasseur, Isabelle Levesque-Amelin, Nicole Mabire, Michèle Mace, Jean-Noël Manouba, Céline Marty, Véronique Menchon, Christine Michel, Nicole mignol, Laurence Monniaux, Nicole Nicaise, Valérie Nourichard, S Ohoix, Laurent Ott, Anne Paimparay, Charly Parrota, Marie-Laure Pigeon, Marie-Josèphe Piso, Dominique Poletti, Sabrina Pragassa, Dominique Prigent, Marceau Privat, Roselyne Quertier, Patrick Rasset, F Régueiller, François René, Stéphanie Rio, Isabelle Rioual, Hélène Rodriguez, Elisabeth Romain, Rémi Rousselet, Frank Santoni, Claudine Santus, Jackie Stocker, Christelle Talbot, Martine Tauszig, Juliette Tocqueville, Jean-François Toulorge, José Treffé, Jean Turmel, L Van Den Noortgaete, Francis Vanhée, Dominique Veau, Patrick Verrin, Sylvie Verrin, Yves Vidal, Jean-Paul Weiller,.

Manifeste à l'initiative du SNUipp, SGEN-CFDT, autres signatures en attente ....

À retourner au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen
ou téléchargeable sur le site http://76.snuipp.fr

Nom Prénom	Ville

Mode d'emploi du manifeste

Les dernières déclarations du Ministre de l'Education Nationale sur l'apprentissage de la lecture montrent, enfin, un premier recul: après la réintégration des chercheurs dans les formations, le ministère envisage de ne pas donner suite à la procédure disciplinaire engagée vis-à-vis d'un inspecteur.
Cependant, la polémique que le Ministre n'a cessé d'alimenter depuis la rentrée perdure. Il a réussi à jeter le trouble dans l'opinion publique et en particulier, chez les parents d'élèves.

Le SNUipp vous propose de signer le manifeste ci-contre : l'objectif est, dans un premier temps, de réunir 1000 signataires dans le département.
Ce manifeste qui sera rendu public est un élément complémentaire aux différentes initiatives prises par les organisationsyndicales, les fédérations de parents d'élèves et les mouvements pédagogiques » **afin de contribuer au rétablissement du climat de confiance entre parents et enseignants, nécessaire à la réussite de tous les élèves.**

Il

Défiance envers l'école et autoritarisme desservent l'intérêt des élèves. Les programmes actuels, n'exigent pas des enseignants le recours à une méthode unique comme l'ont rappelé l'ensemble des chercheurs dans un texte récent. Ils prévoient de faire travailler en parallèle le décodage des mots et le sens des textes.

Le SNUipp appelle les collègues à rester vigilants et solidaires tant que le ministre n'aura pas confirmé par ses actes une réelle volonté d'apaisement sur l'ensemble des questions qui sont aujourd'hui l'objet de conflits.

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

Actualité

CAPD le 1er décembre

- Promotions
- Stages de formation continue

Fiche de contrôle syndical dans le bulletin d'octobre n°127 ou téléchargeable sur le site...**à nous renvoyer avant le 30 novembre**

Avancement INSTIT

ECHEL	Choix	MiiChoix	Ancienneté
5 au 6	**1a 3m**		**1 a 6 m**
6 au 7	**1a 3m**	**1a 6m**	**2a 6 m**
7 au 8	**2a 6m**	**3a 6m**	**4a 6 m**
8 au 9	**2a 6m**	**3a 6m**	**4a 6 m**
9 au	**2a 6m**	**4a**	**4a 6m**
10 au 11	**3a**	**4a**	**4a 6 m**

Quand est-on promu?

Pour être promu, il faut être promouvable…

Etre promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté). Voir les tableaux d'avancement ci-contre. (L'avancement est automatique pour les 4 premiers échelons de la grille.)
Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2005 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2007 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2009 au choix (4 ans) et le 01/08/2009 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).}

Etre promu nécessite d'être promouvable et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les 30% qui seront promus au grand choix ou les 5/7ème qui seront promus au choix.
Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions instituteurs se font par année civile du 1er janvier au 31 décembre 2007. Les promotions professeurs des écoles se font par année scolaire du 1er septembre 2006 au 31 août 2007.
Le SNUipp revendique le même avancement : le plus rapide pour tous comme cela se fait pour les petits échelons ou pour les PE hors-classe ! **Rappel du barème : notex2 corrigée+ AGS au 31/12/06 pour les instits et au 31/08/2006 pour les PE**

Avancement PE

ECHELON	Gd Choix	Choix	Ancienneté
4 au 5	**2a**		**2a 6m**
5 au 6	**2a 6m**	**3a**	**3a 6 m**
6 au 7	**2a 6m**	**3a**	**3a 6 m**
7 au 8	**2a 6m**	**3a**	**3a 6 m**
8 au 9	**2a 6m**	**4 a**	**4a 6 m**
9 au 10	**3a**	**4a**	**5a**
10 au 11	**3a**	**4a 6m**	**5a 6m**

Permutations

Les collègues qui veulent changer de département doivent participer aux mutations inter-départementales.
La saisie pour émettre des vœux se fait du 23 novembre au 13 décembre; Les confirmations se feront du 18 au 23 décembre.
Attention : les règles ont changé : les certificats de vie maritale ne sont plus valables; seuls les mariages et les PACS permettent d'obtenir les points pour rapprochement de conjoints; le SNUipp a édité un spécial 4 pages que nous tenons à votre disposition.

La note de service donnant toutes les explications sur le barème et les modalités de participation paraîtra dans le BO du 16 novembre.
Une fiche de contrôle téléchargeable sur le site du SNUipp nous permettra de vérifier et éventuellement de contester les éléments pris en compte par l'administration en cas d'erreur.

Pensez à envoyer cette fiche au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen ou par mail à snu76@snuipp.fr ainsi que le double de votre dossier.

Les résulttats sont connus fin mars et permettent de participer à la 1ère phase du mouvement

Notation : le système est ...grippé

Depuis la rentrée, de nombreux collègues ont la désagréable surprise de constater que malgré de bons rapports et bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis leur précédente inspection leur ancienne note a été maintenue.
Ceci est le résultat de la mise en place de la nouvelle grille de notation instaurée par l'IA sans la moindre concertation avec les représentants du personnel et de sa volonté d'imposer désormais une stricte application de celle-ci par tous les IEN. Il est vrai que certaines disparités existaient selon les circonscriptions !
Lors de l'audience qu'il a accordé au SNUipp, l'Inspecteur d'Académie qui vient de prendre ses fonctions nous a confirmé l'objectif d'une remise à niveau généralisée des notes en conformité avec la grille. Pour cela, il n'envisage pas de baisse de note contrairement à ce s'est passé dans certains départements (merci du cadeau!) . Il affirme qu'il n'augmentera aucune note lorsque celle-ci se situe déjà « au-dessus » de la grille. (Ce qui concerne de nombreux PE en fin de carrière intégrés par liste d'aptitude et qui donc sont passés du 11ème échelon Instit au 8ème ou au 9ème PE.)
Le double système d'accès au corps des PE est source d'injustice et pose de nombreux problèmes, c'est pourquoi le SNUipp réclame depuis le début l'intégration de tous avec reconstitution de carrière. Il a, par ailleurs, toujours dénoncé le caractère arbitraire et complètement subjectif de la note d'inspection. L'exemple actuel en est une illustration à la limite de la caricature qui nous donnera encore plus de force pour continuer à demander que la note soit déconnectée des différents barèmes.
C'est l'ensemble même du système des promotions que le SNUipp remet en cause parce qu'il est profondément inégalitaire et qu'il le restera quelle que soit la méthode utilisée pour attribuer les notes et calculer le barème.

Grille de notation à partir du 1/9/2006

PE	**1 à 3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**			
Inst.	**1 à 3**	**4 à 5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**				
Hors clas.						**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**
Insuffisant	8	8	8	8.5	8.5	9	9	9.5	9.5			
Passable	10	10.5	11	11.5	12	12.5	13	13,5	14			
Convenable	10.5	11	12	12.5	13	14	15	15.5	16.5			
Bien	11.5	12	12.5	13	14	15	16	17	18	18	18.5	19
Très bien	12	12.5	13.5	14.5	15.5	16.5	17.5	18.5	19.5	19.5	19.8	20

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

Se syndiquer maintenant !

Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits

La victoire sur le CPE a montré l'importance de l'action collective et du rôle des organisations syndicales.
Le SNUipp, votre syndicat, continue de travailler au quotidien à la construction de l'action dans l'unité. Il ne peut le faire que grâce aux cotisations de ses adhérents. Syndiquez-vous pour donner des moyens au SNUipp et renforcer son poids face à l'administration.

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM :.....Prénom.....

Nom de jeune fille :.....

Date de naissance:……Année de sortie IUFM /EN : ……

Adresse personnelle :

.....

.....

.....

Tél : ……

Email……

Votre situation administrative

……

Nom et adresse de l'établissement d'exercice:

.....

.....

Etiez-vous adhérent du SNUipp en 05/06? : .....

J'adhère au SNUipp 76

Echelon : ……

Si travail à temps partiel :.....quotité……

Montant de ma cotisation :……

Signature : ..... Date :.....

Votre cotisation : voir ci-dessous et tableau ci-contre

PE1 : 30 € **PE2 :** 83 € **Liste complémentaire :** 83 €
Temps partiel: au prorata du temps (minimum 70€)
Disponibilité, détachement, congé parental : 29 € **Retraités** : 93 €
A-E/EVS : 40 €

Majoration de cotisation
Spécialisé, IPEMF,CPC + 8 €
Directeur 2 à 4 classes + 8 €
Directeur 5 à 9 classes +11 €
Directeur 10 classes et plus + 14 €
Directeur établissement spécialisé ou SEGPA + 18 €

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		122	
4	115	128	
5	118	135	214
6	120	144	228
7	123	153	242
8	129	164	
9	136	175	
10	144	189	
11	159	203	

Mode de règlement

☐ **Chèque**

☐ **Prélèvement mensualisé** (si vous envoyez ce bulletin:avant le 20 novembre, le prélèvement se fera en 8 fois de décembre à juillet; avant le 20 décembre, le prélèvement se fera en 7 fois de décembre à juillet;etc...)
Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement ci-dessous datée et signée

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur
406 331

Nom, prénom et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier
SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

Compte à débiter

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|	|__|__|

Nom et adresse postale de l'établissement du compte à débiter

Date : **Signature :**

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

Generated by Foxit PDF Creator © Foxit Software
http://www.foxitsoftware.com For evaluation only.

A vos agendas

FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE 1, 2 et 3 décembre

LE DEVELOPPEMENT DURABLE
« Des livres… ma planète »

Tous les éditeurs sont présents.
Plus de 70 000 ouvrages de jeunesse.

De nombreuses animations :
Samedi 2 à 16h
« les p'tits enfants de l'école COLUCHE ».
Dimanche 3 à 13h
Spectacle musical acoustique pour les 3/7 ans
Dimanche 3 à 15h
« L'oiseau Pirouette » spectacle réservé aux 5/11 ans.

Un invité d'honneur :
Jean-Marie PELT
(botaniste, écologiste, toxicologue, fondateur de l'institut européen d'écologie)
présent à l'inauguration
Vendredi 1 à 18h.

Site : www.festival-livre-rouen.fr

Réunions d'information syndicale

Tout enseignant a le droit de participer à deux demi-journées d'information syndicale par an. Il suffit d'en informer l' IEN (courrier ci-contre), le directeur et les parents d'élèves pour préciser que vous serez absent et non remplacé.

Ces réunions permettent de se rencontrer, de s'informer, de débattre et de porter ensemble nos revendications. Elles permettent aussi de faire le point lorsque des problèmes plus locaux apparaissent…

Les sujets que nous vous proposons d'aborder : PPRE, lecture, direction et fonctionnement de l'école, Base élèves, Emplois Vie Scolaire, l' ISSR, RESF.. Promotions, notation, permutations...

Modèle de lettre à faire parvenir à votre IEN (téléchargeable sur http://76.snuipp.fr)

références : article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982
Monsieur l'Inspecteur, Madame l'Inspectrice,
J'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée le samedi ..... 2006 de 9h à 12h par le SNUipp à.....
A .....

- le 18 novembre **Rouen** à la Halle aux Toiles
  Forges-les-Eaux Ecole Eugène Anne
- le 25 novembre **Dieppe** Ecole Langevin à Neuville lès Dieppe
  Le Havre à l' ISEL
- le 9 décembre **Rouen** à la Maison St Sever
  Le Tréport Forum (esplanade)

SEGPA

Une réunion d'information syndicale concernant les enseignants et les directeurs de SEGPA se tiendra **le vendredi 8 décembre de 13h à 16 h à la Maison pour Tous à Pavilly.**

Centre de rétention de Oissel : inacceptable !

Les reconduites à la frontière, les internements au centre de rétention de Oissel, sous le pilotage direct du Ministère de l'Intérieur, se multiplient, dans des conditions souvent inhumaines. Dans notre département, l'aide et le soutien aux élèves sans papiers se développent grâce aux comités d'établissements et au travail des réseaux de Rouen, Le Havre, Elbeuf. Plus que jamais notre vigilance s'impose, n'hésitez pas à contacter le SNUipp ou les autres membres du réseau. Le 21 octobre, un parrainage républicain d'enfants scolarisés a eu lieu au Conseil Général. Les élus ont ainsi pris l'engagement de suivre les familles dans leurs démarches. Cet acte symbolique vient s'ajouter aux actions déjà menées pour leurs régularisations.
Une manifestation régionale est prévue le 9 décembre (date à confirmer : informations sur le site du SNUipp), pour dénoncer le scandale du centre de rétention qui accueille des familles avec enfants de nombreux départements du Nord et de l'Ouest de la France.